

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 13 avril 2015, au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, sont présents : Mesdames et Messieurs les conseillers Diane Imonti, Robert LeBlanc, Denis St-Jean, Julie Goyer et Mélanie Grenier faisant quorum sous la présidence du maire, Christian Lacroix.

Assistance : Une (1) personne.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Josée Lacasse, est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2015-04-112

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

2015-04-113

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert et en enlevant les points 8k) et 14a).

ADOPTÉE

2015-04-114

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2015

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 9 mars 2015 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2015-04-115

RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date du 9 avril 2015, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 28 février 2015 au 31 mars 2015 au montant total de 4 915,26\$, en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2015-04-116

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE VOIRIE TENUE LE 25 MARS 2015

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du Comité de voirie tenue le 25 mars 2015.

ADOPTÉE

2015-04-117

RAPPORT SUR L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA CONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC RELIANT LE RÉSEAU ET LE RÉSERVOIR (PROJET KIA-14-06)

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport sur l'ouverture des soumissions pour la construction de la conduite d'aqueduc reliant le réseau et le réservoir (projet KIA-14-06), tel que rédigé par la directrice générale, en date du 9 avril 2015.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-04-118

RAPPORT D'ANALYSE DES SOUMISSIONS POUR LA CONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC RELIANT LE RÉSEAU ET LE RÉSERVOIR (DOSSIER KIA-14-06)

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport sur l'analyse des soumissions pour la construction de la conduite d'aqueduc reliant le réseau et le réservoir (projet KIA-14-06), tel que rédigé par N. Sigouin Infra-conseils, en date du 9 avril 2015.

ADOPTÉE

2015-04-119

COMPTES

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu :

- 1) d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :
 - a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 31 mars 2015, portant les numéros :
 - P1500026 à P1500042, pour un montant de 11 709,08\$;
 - M1500100 à M150111, pour un montant de 25 427,05\$;
 - C1500112 à C1500138, pour un montant de 19 435,07\$;
 - L1500139 à L1500143, pour un montant de 10 585,80\$.
 - b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :
 - D1500136 à D1500200 pour un total de 15 796,66\$ couvrant les périodes de paie se terminant les 7, 14, 21 et 28 mars 2015.
- 2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 07. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

2015-04-120

COMPTES DE LA POURVOIRIE ET DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu :

- 1) d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:
 - a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 31 mars 2015, portant les numéros :
 - M1500012 et M1500013 pour un montant de 755,00\$;
 - C1500014 au montant de 91,98\$;
 - L1500015 à L1500018, pour un montant de 937,25\$.
 - b) Le registre de chèques de paie portant le numéro D1500001 au montant de 50,28\$ couvrant la période de paie se terminant le 7 mars 2015.
- 2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-04-121

RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC POUR L'ÉLÉMENT ÉPURATEUR DE L'AGRANDISSEMENT DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu de procéder au renouvellement du bail avec le ministère de l'Énergie et Ressources naturelles du Québec pour l'élément épurateur de l'agrandissement du camping Pimodan (no dossier 600762 00 001).

ADOPTÉE

2015-04-122

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika autorise les travaux de voirie suivants qui ont été prévus lors de l'adoption du budget 2015, pour un montant total de 52 704 \$, taxes fédérale et provinciale incluses. Ces travaux consistent en:

- 1) Travaux printemps - inondations
- 2) Trous d'asphalte à réparer
- 3) Balayage des rues
- 4) Nettoyage des ordures sur les chemins
- 5) Nettoyage des ponts
- 6) Redressement et pose d'affiches
- 7) Ramasser chevreuils – barrages de castors
- 8) Inspection des véhicules - SAAQ
- 9) Fauchage de l'herbe sur les chemins
- 10) Nettoyage des ponceaux
- 11) Nivelage des chemins
- 12) Mécanique voirie
- 13) Ménage de l'atelier de voirie
- 14) Épandage de chlorure de calcium sur les chemins municipaux

Il est, de plus, résolu que pour l'exécution des travaux autorisés:

- 1) Que les employés municipaux sont affectés à l'exécution de l'ensemble des travaux autorisés, selon les salaires et les avantages sociaux déterminés dans la convention collective de travail, dépense de l'ordre de 19 245 \$;
- 2) Que les camions nécessaires soient loués au taux horaire prévu par Transporteur en vrac secteur Labelle 07, plus les taxes fédérale et provinciale, pour le transport de l'asphalte, du concassé, du gravier brut et pour le creusage des fossés, lorsque nécessaire; les camions pourront être payés à l'heure ou au kilomètre, selon les tarifs établis par le gouvernement, dépense de l'ordre de 690 \$;
- 3) Que l'enrobé bitumineux pour la réparation des trous d'asphalte soit acheté de Asphalte Jean-Louis Campeau ou de Pavage Wemindji selon les disponibilités de l'enrobé bitumineux requis pour la réalisation de ces travaux, dépense estimée à 4 140 \$;
- 4) Que selon les disponibilités des entrepreneurs, une excavatrice, une pelle mécanique et un chargeur sur roues soient loués pour l'exécution des différents travaux, dépense de l'ordre de 4 598 \$;
- 5) Que Michel Charette ou tout autre entrepreneur soit engagé avec sa machinerie pour le fauchage de l'herbe sur les chemins, pour un montant maximal de 3 680 \$;
- 6) Que 9281-7022 Québec inc. soit engagé avec son balai de rue, pour un montant maximal de 4 484 \$, taxes fédérale et provincial incluses;
- 7) Que la niveleuse pour l'entretien des chemins soit louée de Lacelle et Frères ou de tout autre entrepreneur, dépense de l'ordre de 13 797 \$;
- 8) Que le chlorure de calcium soit acheté de la Municipalité de Lac-du-Cerf, dépense estimée à 2 070 \$.

ADOPTÉE

13 avril 2015

6320

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-04-123

AUTORISATION DE TRAVAUX ET DE TRAVAUX DE VOIRIE – SAISON 2015

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika autorise les travaux suivants relatifs au département des Travaux publics qui seront réalisés au cours de l'année 2015, pour un montant total de 63 254 \$, taxes fédérale et provinciale incluses :

- Coupe de branches sur différents chemins (pelle mécanique);
- Coupe de branches par les employés (déchiqueteuse);
- Réparation d'un ponceau sur le chemin du lac François;
- Creusage de fossés sur le 6^e Rang (de Forget à no civique 50);
- Réparation de pavage sur le chemin Chapleau;
- Changement de 2 ponceaux sur le chemin Touchette;
- Creusage de fossés sur différents chemins municipaux;
- Correction de pavage sur le Rang 6 (entre P. Forget et Deschambault).
- Réparation des fissures sur le chemin de la Lièvre.

Il est, de plus, résolu que pour l'exécution des travaux autorisés:

- 1) Que les employés municipaux sont affectés à l'exécution de ces travaux, selon les salaires et les avantages sociaux déterminés dans la convention collective de travail, dépense estimée à 20 031 \$;
- 2) Que les camions soient loués au taux horaire prévu par Transporteur en vrac secteur Labelle 07, plus les taxes fédérale et provinciale, pour le transport de concassé, d'asphalte et pour le creusage des fossés, dépenses estimées à 9 619 \$;
- 3) Que selon les disponibilités des entrepreneurs, une excavatrice et/ou une pelle mécanique soient loués pour l'exécution des travaux de préparation pour le pavage, de creusage de fossés et de changement de ponceaux, dépenses estimées à 12 371 \$;
- 4) Que le concassé soit pris dans la réserve de la municipalité;
- 5) Que l'enrobé bitumineux pour la réparation du pavage (fissures) sur le chemin de la Lièvre, les corrections et réparations de pavage soit acheté de Asphalte Jean-Louis Campeau inc. ou de Pavage Wemindji, dépense estimée à 11 072 \$;
- 6) Que les ponceaux soient achetés de Métal Gosselin Ltée, au prix de 2 112 \$;
- 7) Qu'une pelle mécanique avec débroussailleuse soit louée de 2626-3350 Québec inc. ou de tout autre entrepreneur, dépense estimée à 8 049 \$.

ADOPTÉE

2015-04-124

RÉPARATION DE L'AUTO PONTIAC WAVE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu de faire effectuer chez AutoMont Chevrolet Buick GMC les réparations suivantes sur l'auto de service Pontiac Wave, à savoir :

- Réparation de la pompe à l'eau;
- Changement de la courroie TMG;
- Changement du « gasket » sur la pompe à l'huile à transmission (changement du filtreur);
- Changement des bougies.

Un montant de 1 000\$, plus les taxes fédérale et provinciale, est alloué pour ces dépenses.

Il est, de plus, résolu d'affecter un montant maximal de 1 049,88 \$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

13 avril 2015

6321

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-04-125

MANDAT À INSPEC-SOL – MISE EN PLACE DE 3 PIÉZOMÈTRES POUR LE PROJET DE SABLÈRE SUR LE CHEMIN DU LAC KAR-HA-KON

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'engager Inspec-Sol pour la mise en place de 3 piézomètres pour le projet de sablière sur le chemin du Lac Kar-Ha-Kon, au prix de 9 200 \$, plus les taxes fédérale et provinciale, selon les dispositions contenues à l'offre de services professionnels en date du 2 avril 2015.

Il est, de plus, résolu que Josée Lacasse, secrétaire-trésorière et directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, la confirmation d'offres de services avec Inspec-Sol.

ADOPTÉE

2015-04-126

ENGAGEMENT DE LA PLOMBERIE MARTINE INC. POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉGOUT DE 4 PO EN FONTE À L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu d'engager la Plomberie Martine inc. pour réaliser les travaux de remplacement de l'égout de 4 pouces en fonte à l'Hôtel de ville, au prix de 3 600 \$, plus les taxes fédérale et provinciale, et ce, selon la soumission de ladite Plomberie en date du 20 mars 2015.

Il est, de plus, résolu d'affecter un montant de 3 779,55\$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2015-04-127

ENGAGEMENT DE LA PLOMBERIE THIBAUT ENR. POUR CHANGER LA BOUILLOIRE À L'HUILE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu d'engager la Plomberie Thibault enr. pour changer la bouilloire à l'huile (fournaise eau chaude de 290 000 BTU) de l'Hôtel de ville, au prix de 6 500 \$, plus les taxes fédérale et provinciale. Le temps pour le démontage de la fournaise actuelle est inclus dans ce prix.

Il est, de plus, résolu d'affecter un montant maximal de 6 824,19 \$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2015-04-128

DON À L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu qu'un don de 150\$ soit fait à l'École Polyvalente Saint-Joseph pour le programme de bourses auprès des finissants du 5^e secondaire (poursuite de leurs études). Ce montant devra être versé à un élève de la municipalité de Kiamika.

Il est, de plus, résolu d'affecter un montant de 150 \$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2015-04-129

PUBLICITÉ POUR LA SUPER JOURNÉE COUNTRY À LAC-DES-ÉCORCES – 8 AOÛT 2015

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika réserve un espace publicitaire pour le dépliant de la Super journée Country qui aura lieu à Lac-des-Écorces le 8 août 2015, au coût de 100\$. Ce montant est payable à *Sur la route des festivals*.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Il est, de plus, résolu d'affecter un montant de 100 \$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2015-04-130

ACHAT DE PONCEAUX (INVENTAIRE)

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'acheter de Métal Gosselin ltée les ponceaux suivants qui seront mis en réserve, pour le prix de 3 400,64 \$, plus les taxes fédérale et provinciale :

- 2 ponceaux PEHD de 600 mm (24 po) de diamètre par 6 mètres de longueur;
- 1 collet pour ponceaux PEHD de 600 mm (24 po) de diamètre par 6 mètres de longueur;
- 6 ponceaux galvanisés de 450 mm (18 po) de diamètre par 6 mètres de longueur;
- 3 collets pour ponceaux galvanisés de 450 mm (18 po) de diamètre par 6 mètres de longueur;
- 2 ponceaux galvanisés de 600 mm (24 po) de diamètre par 6 mètres de longueur;
- 1 collet pour ponceaux galvanisés de 600 mm (24 po) de diamètre par 6 mètres de longueur.

ADOPTÉE

2015-04-131

ACHAT DES ÉQUIPEMENTS INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu d'acheter de la Municipalité de Lac-du-Cerf les équipements incendie suivants au prix de 10 398,33\$, taxes fédérale et provinciale incluses, à savoir :

- 7 lampes de poche, au prix de 673,60\$;
- 2 habits de combat achetés le 9 décembre 2013, au prix de 1 897,07\$;
- 3 habits de combat achetés le 8 avril 2009, au prix de 1097,09\$;
- 5 bottes, au prix de 124,60\$;
- 5 gants, au prix de 101,84\$;
- 5 casques, au prix de 283,17\$;
- 2 appareils respiratoires MSA achetés le 18 avril 2006, au prix de 1 292,01\$;
- 2 appareils respiratoires MSA achetés le 16 juin 2008, au prix de 2 521,04\$;
- 5 cylindres aluminium achetés le 15 octobre 2007, au prix de 640,95\$;
- 3 cylindres aluminium achetés le 16 juin 2008, au prix de 412,62\$;
- 5 uniformes de pompiers, 5 cagoules et 5 chaussons Bama, au prix de 0\$.

Il est, de plus, que cette dépense nette au montant de 9 495,06\$ soit payée de la façon suivante :

1. Paiement d'un montant de 2 000,06 \$ à même le budget d'investissement de l'année 2015 (poste budgétaire 22-220-50-725);
2. Emprunt d'un montant de 7 495 \$ au fond de roulement pour une période de trois (3) ans, le tout remboursable comme suit :
 - i. 1^{er} février 2016 : 2 499 \$
 - ii. 1^{er} février 2017 : 2 498 \$
 - iii. 1^{er} février 2018 : 2 498 \$.

Il est également résolu de payer un montant de 10 398,33 \$ à la Municipalité de Lac-du-Cerf.

La présente résolution remplace la résolution 2015-03-092 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 mars 2015.

ADOPTÉE

13 avril 2015

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-04-132

ÉVÉNEMENT POUR SOULIGNER LES ANNÉES DE SERVICES À LA MUNICIPALITÉ D'UN EMPLOYÉ ET DU MAIRE PRÉCÉDENT

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'autoriser la tenue d'un événement pour souligner les années de services à la municipalité d'un employé et du maire précédent, Michel Dion. Cet événement aura lieu le jeudi 21 mai 2015, vers 18 h, à la salle municipale de Kiamika.

Il est, de plus, résolu de retenir les services d'un traiteur pour le souper méchoui qui aura lieu à 18 h, à la salle municipale. Un montant de 1 800 \$ est alloué pour l'organisation de cet événement.

Il est également résolu que Josée Lacasse, secrétaire-trésorière et directrice générale, soit autorisée à présenter une demande de permis sans but lucratif et événements spéciaux au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pour cet événement. Un montant de 34 \$ sera payé au ministre des Finances pour l'obtention dudit permis.

ADOPTÉE

2015-04-133

ÉVÉNEMENT POUR SOULIGNER LES ANNÉES DE SERVICES À LA MUNICIPALITÉ D'UN EMPLOYÉ ET DU MAIRE PRÉCÉDENT – DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que Madame Josée Lacasse, secrétaire-trésorière et directrice générale, soit autorisée à présenter une demande de permis de réunion pour servir à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue d'un événement pour souligner les années de services à la municipalité d'un employé et du maire précédent, Michel Dion. Cet événement aura lieu le 21 mai 2015.

Il est, de plus, résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 43,50 \$ au ministre des Finances pour l'obtention dudit permis.

ADOPTÉE

2015-04-134

COMPOST DONNÉ PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL) – AUTORISATION DES DÉPENSES RELATIVES AU TRANSPORT

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu de retenir les services d'Excavation Gaétan Céré pour aller chercher un voyage de 10 roues de compost donné par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL). Un montant de 100 \$ est alloué pour cette dépense.

Ce compost sera entreposé près du tas de terre sur le terrain de l'étang aéré et il sera offert gratuitement aux contribuables et citoyens de la municipalité. Une annonce paraîtra en temps opportun dans le bulletin municipal.

ADOPTÉE

2015-04-135

ASSURANCE COLLECTIVE – ADHÉSION AU FONDS RÉGIONAL D'ASSURANCE COLLECTIVE DES LAURENTIDES

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu :

- Que le Conseil municipal autorise l'adhésion des employés de la Municipalité de Kiamika au Fonds régional des Laurentides;
- Que le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Josée Lacasse, à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à Monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en Avantages sociaux.

ADOPTÉE

2015-04-136

ASSURANCE COLLECTIVE – MANDAT À ASQ CONSULTANT EN AVANTAGES SOCIAUX/GESTION DU COLLECTIF D'ASSURANCE

CONSIDÉRANT que le cabinet, ASQ CONSULTANT, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres du Fonds régional d'assurance collective des Laurentides, et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Kiamika adhère à ce regroupement d'assurance collective;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ CONSULTANT a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de notre régime d'assurance collective à l'intérieur de ce regroupement régional;

CONSIDÉRANT que la rémunération payable au cabinet ASQ CONSULTANT est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que le Conseil municipal mandat ASQ CONSULTANT pour la gestion de notre régime d'assurance collective à l'intérieur de ce regroupement régional.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ CONSULTANT.

ADOPTÉE

2015-04-137

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2015

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire de la Municipalité de Kiamika au 31 mars 2015 (comparatifs annuels), tel que préparé par la secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

2015-04-138

ADOPTION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, tel que présenté par Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc., soit accepté et déposé aux archives. Ce rapport est daté du 7 avril 2015.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-04-139

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, tel que présenté par Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. soit accepté et déposé aux archives.

ADOPTÉE

2015-04-140

NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. soit mandatée pour faire l'audition des livres de la Municipalité de Kiamika pour l'exercice financier qui se terminera le 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

2015-04-141

REDDITION DE COMPTES POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL 2014

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 233 934 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2014;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un auditeur externe a présenté le 13 avril 2015, soit dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Kiamika informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2015-04-142

TRANSFERT DES PROFITS DU DÉJEUNER DU MAIRE ET D'UN MONTANT DE 500\$ PROVENANT DES ORGANISATEURS DU TOURNOI DE HOCKEY BOTTINE À LA RÉSERVE PARC COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu de transférer les montants suivants à la « Réserve Parc communautaire », à savoir :

- Les profits du déjeuner du maire tenu le 22 février 2015 s'élevant à 850,90\$;
- Un montant de 500\$ provenant des organisateurs du tournoi hockey bottine.

ADOPTÉE

13 avril 2015

6326

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-04-143

INTERVENTION DES POMPIERS DANS LE SECTEUR DU LAC FRANÇOIS (VIE EN DANGER OU SANS VIE EN DANGER)

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que pour les interventions des pompiers dans le secteur du lac François, qu'il y ait des vies en danger ou non, que ce soit la caserne de Val-Barrette qui intervienne en premier pour toutes les interventions.

ADOPTÉE

2015-04-144

OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC RELIANT LE RÉSEAU ET LE RÉSERVOIR (KIA-14-06)

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres paru sur SEAO pour la construction de la conduite d'aqueduc reliant le réseau et le réservoir (KIA-14-06), cinq (5) soumissions ont été reçues, à savoir :

- 1) Environnement Routier NRJ inc., au prix de 263 410,60 \$, taxes fédérale et provinciale incluses ;
- 2) 9088-9569 Québec inc., au prix de 165 161,34 \$, taxes fédérale et provinciale incluses ;
- 3) Inter Chantiers inc., au prix de 211 523,13 \$, taxes fédérale et provinciale incluses ;
- 4) Gaétan Lacelle Excavation inc., au prix de 196 152,52 \$, taxes fédérale et provinciale incluses ;
- 5) 9018-4995 Québec inc., au prix de 155 416,51 \$, taxes fédérale et provinciale incluses ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est 9018-4995 Québec inc., au prix de 155 416,51 \$, taxes fédérale et provinciale incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que le contrat pour la construction de la conduite d'aqueduc reliant le réseau et le réservoir soit octroyé à 9018-4995 Québec inc., au prix de 155 416,51 \$, taxes fédérale et provinciale incluses. L'entrepreneur devra réaliser les travaux conformément au document d'appel d'offres rédigé par N. Sigouin Infra-conseils en date du 27 février 2015 et des addendas émis les 12 et 31 mars ainsi que le 2 avril 2015.

ADOPTÉE

2015-04-145

BILANS ANNUELS DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ANNÉE 2014 (CAMPING PIMODAN ET VILLAGE DE KIAMIKA)

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé Diane Imonti et unanimement résolu d'accepter pour dépôt les bilans annuels de la qualité de l'eau potable de l'année 2014 pour le Camping Pimodan et le village de Kiamika (réseaux d'aqueduc).

ADOPTÉE

2015-04-146

ACHAT D'ENROBÉ BITUMINEUX DE TYPE EB-10S POUR L'ANNÉE 2015 – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika accepte le document d'appel d'offres pour l'achat d'enrobé bitumineux de type EB-10S pour l'année 2015 (Projet AOP-15-01), tel que dressé la directrice générale, en date du 13 avril 2015.

ADOPTÉE

13 avril 2015

6327

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-04-147

ACHAT D'ENROBÉ BITUMINEUX DE TYPE EB-10S POUR L'ANNÉE 2015 – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika autorise le lancement de l'appel d'offres pour l'achat d'enrobé bitumineux de type EB-10S pour l'année 2015 (projet AOP-15-01). L'appel d'offres sera publié sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjudgé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Clôture et lieu du dépôt des soumissions : La soumission doit être déposée à l'attention du responsable de l'appel d'offres de la Municipalité à l'adresse ci-jointe :

Madame Josée Lacasse
Directrice générale
Municipalité de Kiamika
3, chemin Valiquette
Kiamika (Québec) J0W 1G0

Et ce, au plus tard, à 9 h 30, le 18 mai 2015.

Date d'ouverture des soumissions : le 18 mai 2015, à 9 h 35.

ADOPTÉE

2015-04-148

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-235 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN DE FERME-ROUGE

Madame Diane Imonti, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement qui portera le numéro R-235 décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution des travaux de pavage sur le chemin de Ferme-Rouge.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-235 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

2015-04-149

ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS ET DU PLAN D'ACTION

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé Diane Imonti et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika adopte la Politique municipale des aînés et son plan d'action, tels qu'apparaissant dans un document élaboré par la chargée de projet Mariève Piché et les membres du Comité de pilotage.

La politique et son plan d'action seront présentés à la population jeudi, le 16 avril 2015, à 19 h, à la salle municipale de Kiamika.

ADOPTÉE

13 avril 2015

6328

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-04-150

QUAIS SUR LA RIVIÈRE KIAMIKA – DEMANDE D’AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Kiamika projette installer deux (2) quais à proximité des Ponts Deschambault et du village pour l’utilité des canotiers et propriétaires de chaloupes utilisant cette rivière à des fins récréatives;

CONSIDÉRANT que présentement, les canotiers et propriétaires de chaloupes utilisent déjà ces endroits qui ne sont pas aménagés pour mettre à l’eau leurs embarcations;

CONSIDÉRANT que le conseil désire améliorer ces sites ou débarcadères en installant des quais et en faisant des aménagements adéquats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que Madame Josée Lacasse, directrice générale, soit autorisée à présenter, pour et nom de la Municipalité de Kiamika, une demande d’autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l’installation de deux (2) quais aux abords du Pont Deschambault et du Pont du village.

Il est, de plus, résolu d’autoriser le paiement d’un montant de 284 \$ au ministre des Finances et de l’Économie du Québec pour la présentation de la demande d’autorisation.

Il est également résolu qu’un montant de 284 \$ soit affecté du surplus libre pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2015-04-151

QUAIS SUR LA RIVIÈRE KIAMIKA – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AUX PROJETS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL À LA FONDATION DE LA MRC D’ANTOINE-LABELLE POUR L’ENVIRONNEMENT (AMÉNAGEMENT DES RIVES ET CONFECTION D’ESCALIER)

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Kiamika projette installer deux (2) quais à proximité des Ponts Deschambault et du village pour l’utilité des canotiers et propriétaires de chaloupes utilisant cette rivière à des fins récréatives;

CONSIDÉRANT que présentement, les canotiers et propriétaires de chaloupes utilisent déjà ces endroits qui ne sont pas aménagés pour mettre à l’eau leurs embarcations;

CONSIDÉRANT que le conseil désire améliorer ces sites ou débarcadères en installant des quais et en faisant des aménagements adéquats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que Madame Josée Lacasse, directrice générale, soit autorisée à présenter, pour et nom de la Municipalité de Kiamika, une demande d’aide financière aux projets à caractère environnemental à la Fondation de la MRC d’Antoine-Labelle pour l’environnement pour l’aménagement des rives et la confection d’escaliers pour le projet d’installation de quais aux abords de la rivière Kiamika (pont Deschambault et pont du village).

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-04-152

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL) : APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 50

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika approuve le règlement d'emprunt no 50 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL), décrétant les coûts de construction du système de déshydratation des boues de fosses septiques et de la plateforme de compostage adopté le 24 mars 2015 par la RIDL.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites aux résolutions numéros 2015-04-119 à 2015-04-135, 2015-04-144 et 2015-04-150 sont projetées par le conseil de la Municipalité de Kiamika.

Josée Lacasse
Secrétaire-trésorière/directrice générale

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 47 pour se terminer à 20 h 48. La période de questions a porté sur le sujet suivant :

- Endroits où les quais seront installés sur la rivière Kiamika: près du Pont Deschambault et du Pont du village.

2015-04-153

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 49.

ADOPTÉE

Christian Lacroix, maire

Josée Lacasse, sec.-trés./dir. générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire